

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 7 juillet à 19h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Robert Kennedy – district #2  
Alexander Tomeo – district #3  
Normand Clermont – district #5

Absences motivées :

Serge Bédard – district #1  
Dominick Giguère – district #4  
Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption/règlement 308-60-14 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à créer une zone résidentielle à même les zones P-1 233 et P-1 234
- 3.- Levée de la séance

#### 14-07-131 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 14-07-132 ADOPTION/RÈGLEMENT 308-60-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 308-91 DE FAÇON À CRÉER UNE ZONE RÉSIDENTIELLE À MÊME LES ZONES P-1 233 ET P-1 234

ATTENDU QUE le second projet de règlement 308-60-14 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le règlement 308-60-14 modifiant le règlement de zonage 308-91 de façon à créer une zone résidentielle à même les zones P-1 233 et P-1 234, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-60-14 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-07-133 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'À 19h10, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale